

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 19 mai 2016 à 9 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac, par téléphone.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

PRÉSENTATION concernant la planification stratégique 2016-2020 par le directeur général.

---

CE16-132                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 14 AVRIL 2016

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2016.

---

CE16-133                    EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche pour le service de l'environnement pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---



CE16-134 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Me Guylaine Morissette en qualité de conseillère en recherche et secrétaire suppléante de la Communauté, pour une durée de cinq ans du 17 octobre 2016 au 16 octobre 2021, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE16-135 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE ANALYSTE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Marie-Ève Lévesque en qualité d'analyste en technologies de l'information, pour une durée de cinq ans du 18 septembre 2016 au 17 septembre 2021, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE16-136 NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de nommer Mme Suzy Peate à la fonction de coordonnatrice de l'Aménagement du territoire métropolitain, pour une durée de cinq ans du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2021, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de la modification de son contrat de travail par le directeur général.

---

CE16-137 EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche pour l'Aménagement du territoire métropolitain pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE16-138 RAPPORT DE SUIVI DE LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL

Il est résolu de prendre acte du rapport de suivi de la *Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines* dans le cadre du processus menant à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui se tiendra à Quito du 17 au 20 octobre 2016.

---



CE16-139

RÈGLEMENT 32-11-13.1 DE LA MRC LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le règlement 32-11-13.1 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle « IND1-2 » sur le territoire de la ville de Chambly puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE16-140

RÈGLEMENT 176 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'informer la MRC de Roussillon que la Communauté ne peut approuver ou désapprouver son règlement 176 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de préciser les limites des zones inondables 20 et 100 ans de la rivière La Tortue pour un lot sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu puisque cette rivière ne fait pas partie des cours d'eau visés au critère 3.2.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et qu'il appartient donc uniquement au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur de ce règlement en fonction des orientations gouvernementales.

---

CE16-141

PROJET DE RÈGLEMENT 288-16 DE LA MRC LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est résolu d'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Communauté n'est pas favorable au projet de règlement 288-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Rivière-du-Nord afin de permettre les « Services et équipements structurants » et les « Services et équipements publics de rayonnement régional » sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme puisqu'il ne définit pas de critères de localisation assurant un meilleur arrimage entre l'aménagement et le transport comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et péri-métropolitaine.

---

CE16-142

RAPPORT SUR LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Il est résolu

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport sur les plans de développement de la zone agricole réalisés par les municipalités régionales de comté et les agglomérations situées sur le territoire de la Communauté, tel que prévu au protocole d'entente conclu entre le ministre et la Communauté à ce sujet ;

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'appuyer la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole métropolitains, soit par de nouveaux programmes ou par l'adaptation de programmes existants ;

.../4



CE16-142 De demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de  
suite l'Alimentation d'assurer la mise à jour sur une base régulière des  
données statistiques sur les activités agricoles métropolitaines.

---

CE16-143 RAPPORT SUR LES TERRES EN FRICHE

Il est résolu de prendre acte de l'inventaire 2015 des friches agricoles métropolitaines réalisé en appui au critère 1.3.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement visant l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine d'ici 2031.

---

CE16-144 CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu de donner mandat au directeur général de proposer à la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes des mesures d'accompagnement pour compléter son exercice de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

---

CE16-145 CARACTÉRISATION DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES

Il est résolu

De prendre acte du rapport préliminaire daté du 18 mai 2016 concernant l'estimation des potentiels de développement dans les zones industrialo-portuaires (ZIP) projetées sur le territoire de la Communauté ;

De déposer ce rapport aux trois comités ZIP situés sur le territoire de la Communauté afin de contribuer aux réflexions entourant leur délimitation, et ce, afin que ces territoires soient conformes aux orientations, aux objectifs et aux critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

---

CE16-146 GRAPPE MÉTROPOLITAINNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2015 du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette l'année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE15-120 ;

D'autoriser le versement de la contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2016 prévue dans le cadre de la convention 2015-2017 avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec pour l'animation de la grappe métropolitaine du cinéma et de la télévision.

---



CE16-147 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET  
DES COMMUNICATIONS

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2015 de TechnoMontréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE13-075 ;

D'approuver la convention avec TechnoMontréal jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour l'animation de la grappe des technologies de l'information et des communications pour la période 2016-2018, incluant une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour 2016, et d'autoriser sa signature par le directeur général.

---

CE16-148 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2015 de mmode et de recommander au comité exécutif d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec cet organisme approuvée par la résolution numéro CE15-149 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2016 prévue dans le cadre de la convention 2015-2017 avec 8866163 Canada Association (mmode) pour l'animation de la grappe métropolitaine de la mode selon les conditions de la convention conclue en vertu de la résolution numéro CE15-149.

---

CE16-149 APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES EAUX USÉES

Il est résolu

D'adopter le plan de mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'environnement sur l'application de la réglementation sur l'assainissement des eaux ;

De confier à la Commission de l'environnement le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant le suivi de l'application réglementaire sur l'assainissement des eaux par les municipalités délégataires.

---

CE16-150 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE L'EAU 2016-2030

Il est résolu de prendre acte de la participation de la Communauté à la consultation ciblée sur la Stratégie québécoise de l'eau 2016-2030.

---



CE16-151

### PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN SUR LES SACS DE PLASTIQUE

Il est résolu de prendre acte que le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique concorde avec le document d'information de Recyc-Québec adressé aux municipalités qui envisagent un bannissement des sacs d'emplettes à usage unique.

---

CE16-152

### ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Attendu que le comité exécutif, par sa résolution numéro CE11-087, a autorisé en 2011 le financement d'un montant de 5 950 000 \$ par émission d'obligations dans le cadre du Règlement numéro 2005-31 ;

Attendu qu'à l'échéance du 21 juin 2016, un montant de 4 291 000 \$ doit être refinancé ;

Il est résolu

D'autoriser le refinancement d'un montant total de quatre millions deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (4 291 000 \$) par un contrat de vente d'obligations dans le cadre du Règlement numéro 2005-31 décrétant un emprunt de 51 000 000 \$ aux fins du remboursement par la Communauté de la contribution de base versée par les municipalités pour les projets réalisés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec ;

D'autoriser la mise en marché de cet emprunt par l'intermédiaire et aux conditions du ministère des Finances du Québec ;

D'autoriser l'émission d'obligations pour un terme de cinq ans et de fixer à deux millions trois cent quatre mille dollars (2 304 000 \$) la partie de cet emprunt qui sera renouvelable à échéance pour un terme maximum de 5 ans ;

D'autoriser que les obligations soient datées du 21 juin 2016 ;

D'autoriser que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

D'autoriser que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

D'autoriser CDS, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte bancaire de la Communauté ;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année ;

D'autoriser que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7) ;

.../7



- CE16-152  
suite
- D'autoriser que les obligations soient signées par le président ou le vice-président du comité exécutif et par la trésorière ou le directeur général et de mandater CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur, les obligations n'entrant en vigueur qu'uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
- 
- CE16-153
- SUIVI BUDGÉTAIRE
- Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au 31 décembre 2016, selon leurs estimations au 30 avril 2016, respectent les prévisions budgétaires.
- 
- CE16-154
- LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL
- Il est résolu de ne pas réaliser d'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés de la Communauté au 31 décembre 2015.
- 
- CE16-155
- ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 25 MARS AU 2 MAI 2016
- Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 25 mars au 2 mai 2016.
- 
- CE16-156
- CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN
- Il est résolu de prendre acte du rapport concernant les actions de la Communauté dans le cadre de la mise en place des conseils d'administration de l'Autorité régionale de transport et du Réseau de transport métropolitain.
- 
- CE16-157
- DONNÉES FINANCIÈRES DES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN
- Il est résolu de prendre acte du rapport concernant les données financières pour la période 2009-2014 des autorités organisatrices de transport sur le territoire de la Communauté.
-



CE16-158 NOMINATION À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de désigner la mairesse de Boisbriand, Mme Marlène Cordato, comme membre du conseil d'administration de Montréal International, à titre de représentante de la couronne Nord, pour un mandat de deux ans qui a débuté lors de l'assemblée annuelle d'avril 2016 de cet organisme et de la désigner comme membre du comité exécutif de Montréal International pour un mandat d'un an à l'échéance du mandat du représentant de la couronne Sud à cette instance.

---

CE16-159 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Il est résolu de soumettre au ministre de la Culture et des Communications du Québec la candidature de Mme Doris Guérette, présidente du Conseil des arts de Longueuil, pour combler un poste au conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 13 avril 2016 du secrétaire de la corporation Aéroports de Montréal, Me Pierre Gagnon, concernant les nominations au conseil d'administration de cette corporation.
- Copie d'une lettre datée du 13 avril 2016 du président de l'UPA Vallée-du-Richelieu adressée au préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu concernant l'outil de développement de la zone agricole (ODZA).
- Résolution 16-04-063 de la Ville de Mercier concernant le projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme.

Présentations d'information aux membres du Conseil le 28 avril 2016

- PMGMR 2015-2020.
- Dossier Énergie Est faite aux membres du Conseil le 28 avril 2016.
- Calendrier du BAPE - Projet Énergie Est : Étapes des deux processus en parallèle (ONE LCEE 2012 et le processus EE en vertu de l'article 31.1 LQE).

Projet d'oléoduc Énergie Est

- Résolution 160411-32 de la Ville de Mascouche concernant le projet d'oléoduc Énergie Est.
- Résolution 2016-04-088 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Copie d'une lettre datée du 20 avril 2016 du vice-président Québec et Nouveau-Brunswick Énergie Est de TransCanada, M. Louis Bergeron en réponse à la lettre du 24 mars 2016 que lui adressait le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, M. Raymond Malo.





### Environnement

- Lettre datée du 5 avril 2016 du Conseil patronal de l'environnement du Québec concernant l'application de la réglementation sur l'assainissement des eaux.
- Résolution de la MRC de Deux-Montagnes en appui à la Municipalité d'Oka concernant le suivi du ministère de l'Environnement du centre de tri de matériaux secs, G & R Recycling.
- Lettre du 4 mars 2016 du chef de l'Opposition officielle de la Ville de Laval, M. Jean-Claude Gobé, concernant la sauvegarde des trois grandes îles de la Rivière des Mille-Îles.
- Lettre datée du 26 avril 2016 adressée conjointement avec l'UMQ et la FQM au sous-ministre adjoint au développement durable et à la qualité de l'environnement, M. Patrick Beauchesne, concernant la redistribution 2016 des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- Résolution 160418-48 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville concernant l'élimination des sacs de plastique.

### Transport

- Résolution 2016-04-19/307 de la Table des préfets et élus de la couronne Sud concernant le projet de loi 76.
- Résolution 2016-03-2726 du conseil d'administration du CIT Laurentides concernant l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15.
- Lettre du ministère des Transports, direction des Laurentides-Lanaudière en réponse à la résolution numéro CE16-019 concernant le prolongement de l'autoroute 13.

### Réglementation pour la lutte contre l'agrile du frêne

- Résolution 2016-03-097 de la Ville de Rosemère.
- Résolution 2016-04-59 de la Municipalité de Calixa-Lavallée.
- Résolution 2016-03-133 de la Ville de Boisbriand.
- Résolution 2016-04-150 de la Ville de Bois-des-Filion.
- Résolution 16/04/155 de Ville de L'Île-Perrot.
- Résolution 144-16 de la Ville de Delson.
- Résolution 2016-03-086 de la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

### Aéroport de Mascouche

- Copie d'une lettre datée du 15 avril 2016 du maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Lettre du 27 avril 2016 du maire de la Ville de Terrebonne transmettant la résolution CE-2016-531-DEC ainsi que le mémoire de la municipalité.



- Lettre du 27 avril 2016 du préfet de la MRC Les Moulins transmettant la résolution 10 356-04-16 ainsi que le mémoire de la MRC.
  - Résolution 16-04-057 de la Ville de Charlemagne en appui à la Ville de Terrebonne.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35.

Les résolutions numéros CE16-132 à CE16-159 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire